Communauté de Communes Aunis Atlantique

PLUiH PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE CRAM-CHABAN

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 112

ECHELLE 1/2000

0 100 200 m

FOND CADASTRAL
Cadastre Etalab - Septembre 2024
https://cadastre.data.gouv.fr/

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 03/06/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP – arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 3 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES
- U
- UE

ZONES A URBANISER
- 1AU

ZONES AGRICOLES
- A

ZONES NATURELLES
- N
- NB1

PRESCRIPTIONS
- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
- OAP Densification Habitat
- OAP Lisières urbaines à protéger
- OAP Sectorielle
- Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée
- Zone fréquemment inondée
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire
- Cimetière

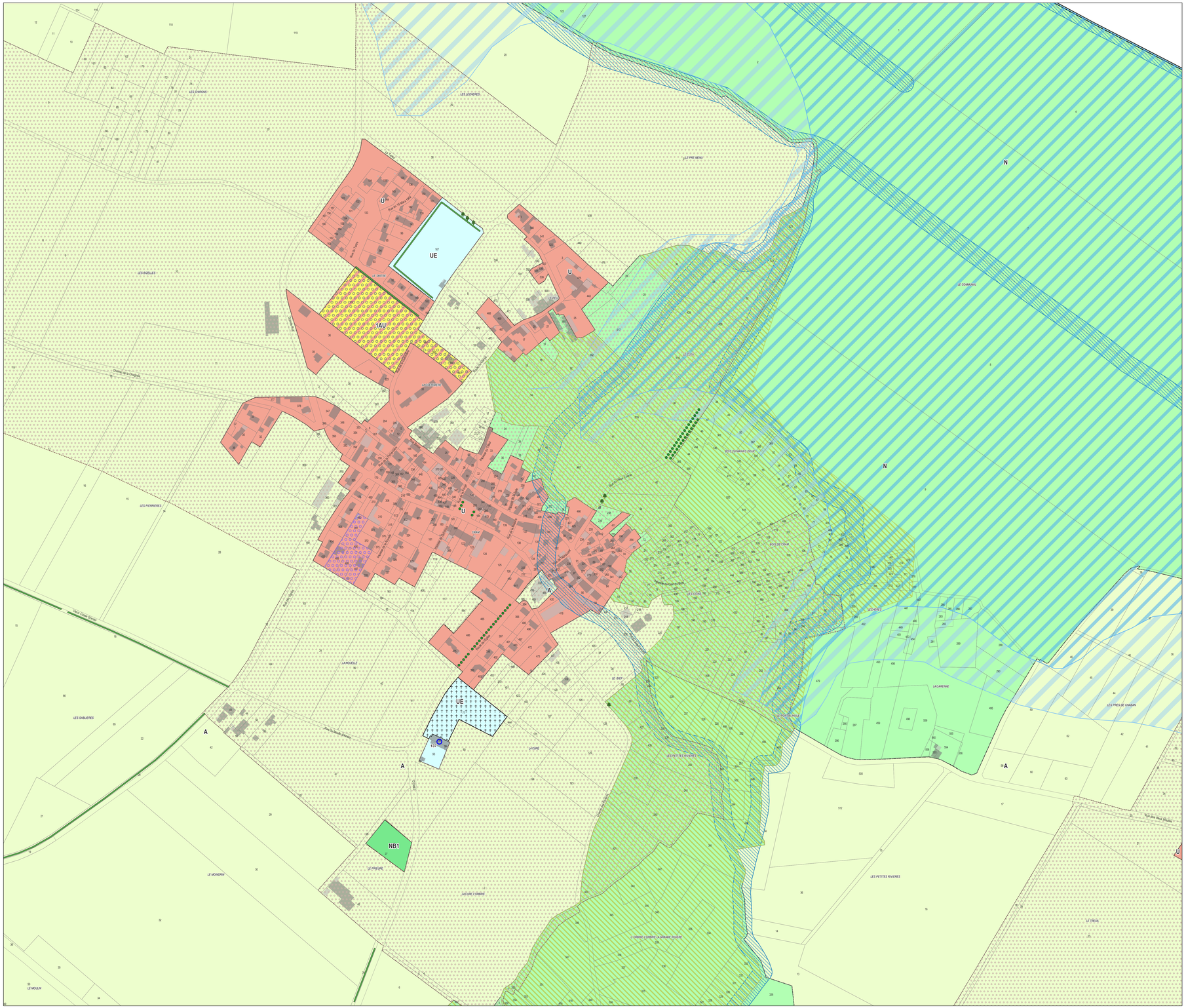

Emplacements réservés

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
CRAM-CHABAN	137	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Eglise